



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 2 mai 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Eric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT NUMÉRO 4 699 150 – LES TOITURES FECTEAU

Madame Carmelle Carrier, mairesse ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 30.

Elle résume le contenu de la demande et indique que les gens présents peuvent poser des questions sur ladite demande :

320, Route 271

Le propriétaire des lots numéro 4 699 150, 4 962 333 et 4 962 334 (320, Route 271) désire construire un passage pour piétons fermé à 0,65 mètre (incluant l'avant-toit) de la ligne de lot alors que l'article 4.3 c) du règlement de zonage numéro 447-2006 exige un (1) mètre de la ligne de lot.

Les personnes présentes n'ont posées aucune question sur le projet.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 25.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122623-05-2016 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 21 : Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT NUMÉRO 4 699 150 – LES TOITURES FECTEAU
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 AVRIL 2016

LÉGISLATION

5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 467-08-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1
6. MISE EN DEMEURE – INSTALLATION SEPTIQUE : 21, RUE POULIN, LAC-POULIN
7. PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017
8. REDDITION DE COMPTES MTQ – ANNEXE A

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

9. USINE DE FILTRATION : ACHAT INTERFACE PRINCIPALE (REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR)

FINANCES

10. COMPTES DU MOIS
11. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4
12. OMH : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016
13. ANNULATION : FACTURE CRF1400335 – INSCRIPTION CAMP DE JOUR

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. BAIL DE LOCATION : SOCIÉTÉ HISTORIQUE

TRAVAUX PUBLICS

15. RANG LE PANET

PERSONNEL

16. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE
17. REMERCIEMENTS : MADAME NANCY VEILLEUX



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution
ou annotation

18. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT NUMÉRO
4 699 150 – LES TOITURES FECTEAU

19. RAPPORT DES COMITÉS

20. CORRESPONDANCE

21. AUTRES ITEMS

- MANDAT – LABORATOIRE : ENGLOBE
- ARCHIVES : LISTE DE DESTRUCTIONS
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC
- RANG ST-HENRI EST

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18
AVRIL 2016**

122624-05-2016 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance d'ajournement du 18 avril 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**5. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 546-2016 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 467-08-2009 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

122625-05-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 546-2016 modifiant le règlement numéro 467-08-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**6. MISE EN DEMEURE – INSTALLATION SEPTIQUE : 21, RUE
POULIN, LAC-POULIN**

122626-05-2016 Considérant qu'à l'été 2014, le conseil municipal a mandaté la firme Roy et Vézina associés, aujourd'hui, Nordikeau inc. pour diagnostiquer dix (10) installations septiques autour des lacs;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que l'installation septique du 21, rue Poulin au Lac-Poulin fut diagnostiquée, non – conforme pouvant contaminer l'environnement;

Considérant que des démarches ont été entreprises par la municipalité de Saint-Benoît-Labre, mais qu'il n'y a eu aucun développement concluant;

Considérant que notre municipalité a reçu une plainte de la municipalité du Lac-Poulin à l'égard de cette propriété;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour mettre en demeure le propriétaire du 21, rue Poulin du Lac-Poulin en vue de la mise en conformité de leur installation septique.

7. PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

122627-05-2016 **Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

8. REDDITION DE COMPTES MTO – ANNEXE A

122628-05-2016 **Attendu** que le ministère des Transports a versé une compensation de 89 037 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Benoît-Labre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9. USINE DE FILTRATION : ACHAT INTERFACE PRINCIPALE (REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR)

122629-05-2016 Considérant que l'ordinateur servant à la transmission des données pour la production et la consommation d'eau potable est désuet et défectueux;

Considérant que son remplacement est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une interface principale auprès de la compagnie JRT pour la somme de neuf mille neuf cents dollars (9 900 \$), taxes en sus.

10. COMPTES DU MOIS

122630-05-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE				
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS				
AVRIL 2016				
DATE RÉUNION: 2016-05-02				
	DATE	NO CHEQUE		MONTANT
	CHEQUE	DÉBUT	FIN	TOTAL
1	CHÈQUE ANNULÉ	2016-04-06	C1600113	(574,88) \$
2	FACTURES PAYÉES	2016-04-19	L1600028 L1600030	6 630,79 \$
3		2016-04-27	L1600031 L1600032	2 835,30 \$
4	CHÈQUE ANNULÉ	2016-04-27		(681,80) \$
	TOTAL:			8 209,41 \$
5	FACTURES À PAYER AU:	2016-04-30	C1600120 C1600157	13 401,93 \$
6	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-04-30	P16000176 P1600094	13 043,57 \$
7	FACTURES EN LIGNE	2016-04-30	L1600033	101,41 \$
8	FACTURES À PAYER AU:	2016-04-30	C1600158 C1600159	1 629,39 \$



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

9	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-04-30	L1600095	C1600098	1 537,43 \$
10	FACTURES À PAYER AU:	2016-04-30	C1600160	C1600164	5 869,99 \$
11	FACTURES EN LIGNE	2016-04-30	L1600034	L1600038	12 614,38 \$
12	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-04-30	P1600099		1 628,93 \$
	TOTAL:				49 827,03 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	4		29 585,33 \$
	TOTAL AU:	2016-04-30			87 621,77 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122630-05-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

11. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois d'avril 2016.

12. OMH : RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

122631-05-2016 Considérant que le budget 2016 de l'OMH a été révisé pour une deuxième fois en date du 19 avril 2016 ;

Considérant que la contribution initiale de la municipalité était de 2 614 \$;

Considérant que la révision s'explique par l'acquisition d'une nouvelle remise et des travaux prévus au PPI augmentant la contribution municipale à 2 884 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, la révision budgétaire numéro 2 de l'OMH détaillée en préambule.

13. ANNULATION : FACTURE CRF1400335 – INSCRIPTION CAMP DE JOUR

122632-05-2016 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la facture numéro CRF1400335 datée du 29 septembre 2014 pour un montant total avec intérêts de cent cinq dollars et dix-huit sous (105,18 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. BAIL DE LOCATION : SOCIÉTÉ HISTORIQUE

N° de résolution
~~122633-05~~
122634-05-2016

Considérant que la municipalité loue à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, le rez-de-chaussée du presbytère, pour les besoins de la Société Historique;

Considérant que pour assurer ses biens, ladite Société Historique demande un bail de sous-location pour ledit local;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Edith Quirion, directrice générale/sec.-très. à signer le bail de sous-location du rez-de-chaussée du presbytère avec la Société Historique.

15. RANG LE PANET

122634-05-2016 Considérant qu'en vertu de la résolution numéro 122759-03-2014, le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a été mandaté pour réaliser des plans en vue de la réfection du rang Le Panet incluant l'intersection;

Considérant qu'au printemps 2015, une première version des plans a été présentée aux membres du conseil responsables;

Considérant que pour différentes raisons, le conseil municipal a mis ledit projet sur la glace;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé de demander une étude préliminaire. La présente proposition est rejetée à la majorité (3 pour 4 contre).

Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité (4 pour 3 contre) de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la finalisation des plans du rang Le Panet incluant l'intersection.

16. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE

122635-05-2016 Considérant que madame Karen Courtemanche a remis sa démission à titre de coordonnatrice en loisirs et culture;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter une motion de remerciements à madame Courtemanche pour son excellent travail et l'intérêt manifesté envers notre municipalité.

17. REMERCIEMENTS : MADAME NANCY VEILLEUX

122635-05-2016 Considérant que le contrat de travail de madame Nancy Veilleux a pris fin le 30 avril dernier à titre de secrétaire de direction;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter une motion de remerciements à madame Nancy Veilleux pour son excellent travail et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses futurs projets.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

122636-05-2016

18. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOT NUMÉRO
4 699 150 – LES TOITURES FECTEAU

Considérant que le propriétaire des lots numéro 4 699 150, 4 962 333 et 4 962 334 (320, Route 271) désire construire un passage pour piétons fermé;

Considérant que le projet d'implantation dudit passage pour piétons est prévu à 0,65 mètre (incluant l'avant-toit) de la ligne de lot;

Considérant qu'en vertu de l'article 4.3 c) du règlement de zonage numéro 447-2006, une construction doit être à un (1) mètre de la ligne de lot si ladite construction n'est pas munie d'ouverture (porte ou fenêtre);

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la présente demande conditionnellement à ce que ledit passage demeure en tout temps accessoire au bâtiment principal et qu'il ne devienne pas un agrandissement à l'usine actuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du propriétaire et autorise ce dernier à construire un passage pour piétons fermé à 0,65 mètre de la ligne de lot conditionnellement à ce que ledit passage demeure en tout temps accessoire au bâtiment principal et qu'il ne devienne pas un agrandissement à l'usine actuelle.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité de la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre, rappelle aux personnes présentes la soirée 6 à 8, jeudi 12 mai 2016.

Monsieur Cléo Proulx, représentant à la Régie intermunicipale, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

Monsieur Jean-Louis Bonin, représentant sur le comité du 125^e anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Madame Josette Labbé, représentante sur le comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

20. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

21. AUTRES ITEMS

• MANDAT – LABORATOIRE : ENGLOBE

122637-05-2016 Il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à la majorité (4 pour 3 contre) de mandater le laboratoire Englobe pour procéder à la caractérisation environnementale (phase 1 et 2 s'il y a lieu) du lot numéro 4 699 006 advenant la signature de la promesse de vente pour le propriétaire.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

• **ARCHIVES : LISTE DE DESTRUCTION**

N° de résolution
~~122639-05~~

122639-05-2016 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés. à détruire les archives selon la liste datée du 28 avril 2016 et déposée au conseil municipal. La présente liste fait partie intégrante de la présente résolution.

• **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ARLAC**

122639-05-2016 **Considérant** que l'ARLAC demande une aide financière d'un montant de mille quatre cent cinquante dollars (1 450 \$) à la municipalité en plus de l'aide financière déjà promis pour l'entretien des rues ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cléo Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'analyse de l'eau du Lac-aux-Cygnés d'un montant de trois cent soixante-douze dollars (372 \$) et comme par les années passées le remboursement de la moitié des assurances d'un montant de cinq cents dollars (500 \$).

• **RANG ST-HENRI EST**

122640-05-2016 **Considérant** que, comme prévu, le tracé des travaux de réfection du rang St-Henri Est a été implanté sur les lieux desdits travaux;

Considérant que seul le lot numéro 5 681 489 doit être acquis par la municipalité dans le cadre desdits travaux de réfection;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder, comme convenu, à l'acquisition du lot numéro 5 681 489 en vertu de la promesse d'achat datée du 21 avril 2015; le tuf excavé sur ledit lot numéro 5 681 489 sera remis gratuitement aux propriétaires dudit lot; d'annuler l'ensemble des autres promesses d'achat conclues dans le cadre desdits travaux de réfection; le ponceau d'entrée privée face au 440, rang St-Henri sera reconstruit par l'entrepreneur de la municipalité d'une longueur de 51 pieds alors que celui du 420, rang St-Henri sera construit par l'entrepreneur de la municipalité d'une longueur de 40 pieds.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

En ce qui a trait à la demande du club de VTT, elle sera traitée à l'ajournement du 24 mai 2016.

23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

122641-05-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 24 mai 2016 à 19 h 30. Il est 21 h 30.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

N° de résolution
ou annotation

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.